



Aérodrome de Camopi

Version 1
Avril 2015

RESUME NON TECHNIQUE

1 sur 8

AVANT PROPOS

* * * * *

Dans le cadre de l'ouverture de l'aérodrome de Camopi à usage restreint et de la réalisation de sa nouvelle piste, la DGAC a demandé au Conseil Général de Guyane d'élaborer une étude d'impact conformément à l'article R122-2.I du Code de l'Environnement.

Ce projet doit permettre à l'aérodrome d'accueillir, en plus des avions militaires déjà habitués à le fréquenter, un maximum de trois rotations par semaine des avions de la compagnie Air Guyane.

	Aérodrome de Camopi	Version 1 Avril 2015
	RÉSUMÉ NON TECHNIQUE	2 sur 8

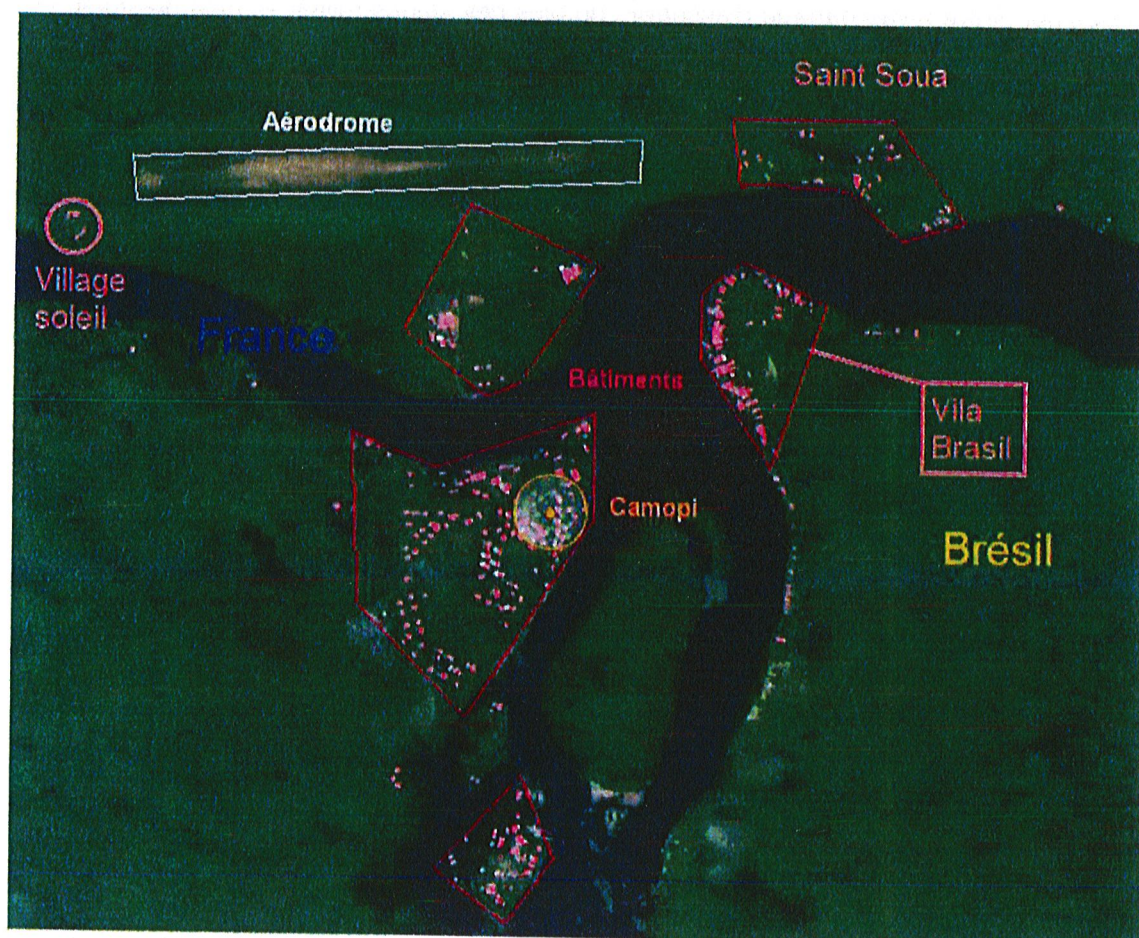
DESCRIPTION DES INSTALLATIONS



♦ Environnement immédiat

Le terrain se situe sur la rive gauche de la rivière Camopi, de l'autre côté du bourg.

Figure : Vue aérienne (Source : Geoportail)



Le voisinage direct de l'aérodrome est constitué par un camp de la légion étrangère, ainsi qu'une scierie, situés immédiatement au sud de la nouvelle aérogare. A environ 50 mètres de la piste, côté ouest se trouve le village Soleil composé de deux familles, ce qui représente environ une douzaine de personnes. Côté Est en bout de piste, se trouve le village Saint Soua (à l'orthographe incertaine) et comptant environ 80 personnes.

Il y a peu d'habitations au voisinage direct de l'aérodrome, la majorité des habitations de la commune se trouvant sur l'autre rive de la rivière Camopi et constituant le bourg de Camopi. Il compte environ 800 habitants. Au total, la population de Camopi s'élève à 1749 habitants en comptant le village de Trois Sauts situé à environ 120 km.

♦ Aménagements du site

Le site de l'aérodrome sera composé de la piste et de l'aérogare uniquement.
Il n'y aura aucune autre installation.

- Piste :

La piste sera bétonnée.

Elle mesurera 1000 m pour 18 m de large. De chaque côté de la piste, l'obligation de dégagement se matérialisera par une bande de 21 m de latérite à nu. Un réseau de drainages bétonnés suivra le contour de cet ensemble.

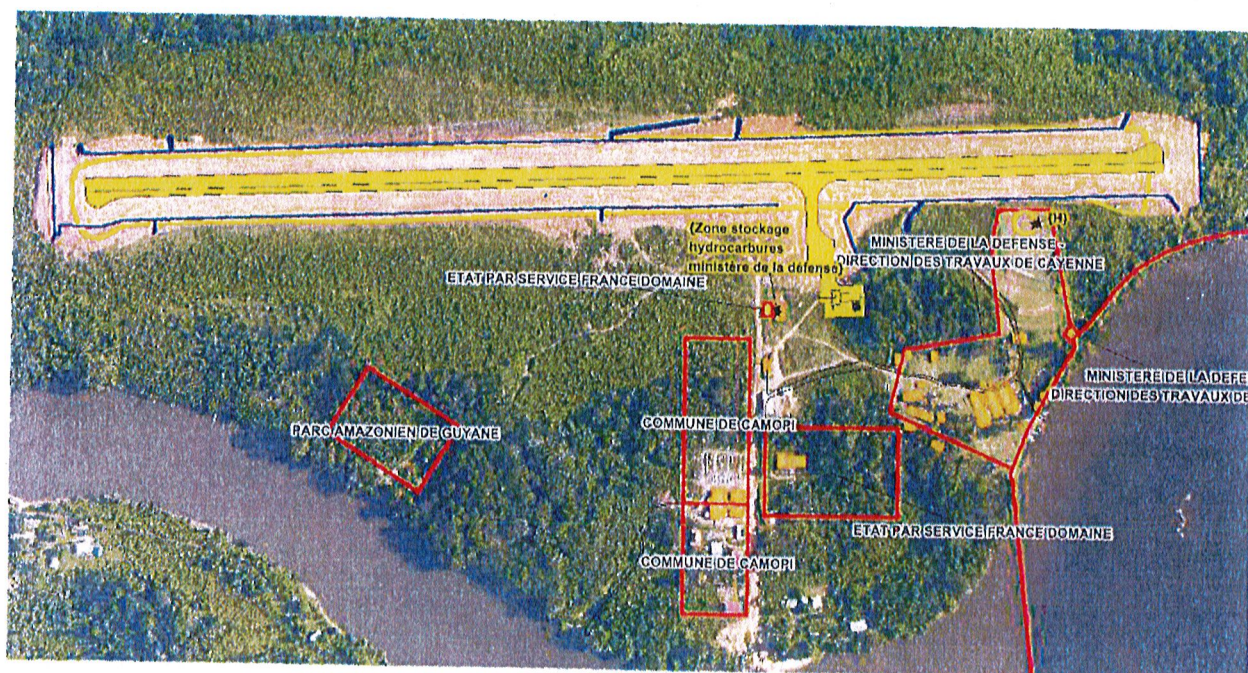
- l'Aérogare :

L'aérogare sera en bordure de la piste de l'aéroport, à proximité de l'héliport et de la station d'hydrocarbures du Ministère de la Défense.

L'aérogare se présentera sous forme d'un immeuble à simple rez-de-chaussée. Ce sera un bâtiment abritant tous les locaux, accueil du public, locaux de service, bureaux et garage des véhicules de sécurité et d'entretien.

La description du site est présentée sur la figure ci-après.

Localisation des installations et des activités du site de l'aérodrome de Camopi



ETUDE D'IMPACT



L'étude d'impact aborde les points suivants :

- impact sur l'environnement eau et sol,
- impact sur l'environnement air,
- les émissions de bruit,
- les déchets,
- le trafic routier,
- l'impact visuel,
- l'impact sur la faune et la flore,
- l'impact sur le climat.

Pour chacun de ces points, sont présentés :

- la situation actuelle et les impacts induits,
- les mesures prises et prévues pour limiter ou supprimer les nuisances,
- la compatibilité du projet avec les documents réglementaires existants et l'analyse des effets cumulés avec les autres projets connus

Elle prend également en compte :

- l'impact sur la santé,
- l'utilisation rationnelle de l'énergie,
- les conditions de remise en état du site après exploitation.

⇒ Impact sur l'eau et le sol

Le site de l'aérodrome de Camopi s'insère dans le bassin versant de l'Oyapock. Le fleuve se situe au plus proche à une centaine de mètre de la piste.

L'alimentation en eau potable des installations de l'aérodrome est assurée par un forage existant qui alimente le village de Saint Soua et la Légion. Il est prévu au niveau de l'aérodrome une consommation maximale de 750 litres par jour.

Aucun prélèvement direct dans les eaux souterraines ou superficielles ne sera assuré individuellement par l'aérodrome de Camopi.

Les rejets d'eaux usées provenant du site sont les eaux sanitaires, ainsi que les eaux pluviales de toiture et des surfaces imperméabilisées. Les eaux sanitaires seront envoyées vers une fosse septique (avec bioréacteur) pour traitement. Les eaux pluviales du site seront dirigées par des fossés vers l'Oyapock et la rivière Camopi.

	Aérodrome de Camopi	Version 1 Avril 2015
	RESUME NON TECHNIQUE	6 sur 8

⇒ Impact sur l'environnement air

La qualité de l'air aux alentours du site d'étude correspond à celle d'une zone forestière peu fréquentée.

Les rejets atmosphériques générés par le site seront composés :

- d'émissions diffuses de gaz liés au trafic aérien (environ 3 avions par semaine par Air Guyane, et une rotation par semaine par les militaires),
- d'émissions diffuses de gaz d'échappement générés par la circulation du véhicule des pompiers.

Le site ne génère pas d'odeur en dehors des installations.

Les avions LET 410 de Air Guyane sont munies de deux moteurs Walter M601E (puissance unitaire : 750 CV) qui sont légèrement plus puissants que des moteurs de camion semi-remorque (en moyenne 410 CV). Ils sont moins puissants que le CASA utilisé par les militaires (1 750 CV).

Il faut souligner que, à la différence du moteur à explosion d'une automobile ou d'un camion, le réacteur ne brûle pas le combustible suivant une succession ininterrompue de phases de travail, mais en permanence à flamme constante. La combustion est excellente. L'air évacué contient en fait très peu de substances polluantes comparé à des moteurs de voitures ou de poids-lourd.

Il est à noter par ailleurs que ces rejets ne concerneront les riverains de l'aérodrome que quelques minutes par jour (soit pendant les phases d'atterrissages, de manœuvre et de décollage des avions).

⇒ Émissions de bruit

Les émissions sonores en provenance du site sont liées essentiellement à la venue à l'atterrissage et au décollage des avions, bruits typiques d'un aérodrome.

Il a été calculé avec des hypothèses majorantes que ces émissions sonores ne pourraient pas dépasser des valeurs de 120 dB au niveau des villages de Saint Soua et Village Soleil.

Ces valeurs sont bien supérieures aux valeurs qui doivent être respectées dans les Zones à Emergence Règlementée.

Signalons toutefois que des émissions sonores ne devraient durer que quelques secondes au maximum par jour (uniquement lors du décollage ou atterrissage des avions).



⇒ Déchets

Aucun déchet dangereux ne devrait être produit sur le site de l'aérodrome de Camopi puisqu'aucune maintenance des avions ne sera faite sur site.

Au niveau de la fosse septique, le remplacement du milieu filtrant « Copeaux de coco » entièrement organique est à effectuer tous les 10 ans.

⇒ Trafic routier

L'accès au site existe déjà. Il s'agit d'une piste en latérite utilisée par quelques quads. Pour l'instant, il n'y a aucune voiture à Camopi.

Ainsi, le projet n'aura aucun impact sur le trafic routier à Camopi.

⇒ Impact visuel

La piste de l'aérodrome est existante et aucun déboisement supplémentaire ne sera effectué dans le cadre de son imperméabilisation.

Les coloris employés pour le bâtiment de l'aérogare resteront dans les tons de ceux retrouvés dans le bourg de Camopi. Les murs seront de couleurs beige et ocre, la toiture sera en tôle de couleur gris 'pierre', le bois employé sera lasuré et la menuiserie aluminium utilisée sera de couleur grise ou blanche.

Depuis le bourg de Camopi, le paysage ne sera pas grandement modifié, l'installation se situant de l'autre côté de la rivière et étant isolée par des formations végétales.

⇒ Impact sur la faune et la flore

Le site de l'aérodrome ne fera pas l'objet de travaux d'aménagement en dehors de son périmètre actuel (seule une petite aérogare est construite sur le site). Ainsi, aucun inventaire de terrain n'a été réalisé dans le cadre de cette étude.

L'impact des activités et des travaux liés au projet de l'aérodrome de Camopi sur les espèces faunistiques et floristiques présentes sur le site et dans son environnement sera négligeable.

⇒ Impact sur la santé

Les nuisances sonores seront ponctuelles (de l'ordre de quelque seconde, au maximum deux fois par jour) et forte (jusqu'à 120 dB sur les villages de Saint Soua et Soleil).

L'évaluation qualitative du risque sanitaire montre que ces nuisances sonores, si elles peuvent être gênantes, ne présentent pas de danger pour la santé des personnes dans leur environnement.

	Aérodrome de Camopi	Version 1 Avril 2015
	RESUME NON TECHNIQUE	8 sur 8

⇒ Utilisation rationnelle de l'énergie et impact sur le climat

Les différentes utilisations de l'énergie sur le site seront :

- L'électricité (fournie par le réseau EDF, soit un groupe électrogène sur Camopi)),
- Le gasoil (véhicule pompier).

L'aérogare devrait consommer une énergie totale d'environ 2,184 MWh/an.

Les émissions carbone devraient être équivalentes à celles de 0,25 habitant de la métropole.

⇒ Remise en état du site après exploitation

Dans l'hypothèse éventuelle d'une cessation d'activité ou d'un transfert d'activité sur un autre site, il serait procédé à la remise en état du site dans un état tel qu'il ne s'y manifeste aucun des dangers ou inconvénients soit pour la commodité du voisinage, soit pour la santé, la sécurité, la salubrité publique, soit pour l'agriculture, soit pour la protection de la nature et de l'environnement, soit pour la conservation des sites et des monuments (protection des intérêts mentionnés à l'article L. 511-1 du Code de l'environnement).